



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN DE RELANCE : LES SERVICES DE L'ÉTAT PLEINEMENT MOBILISES DANS LE CANTAL

LES SERVICES DE L'ÉTAT A VOS COTES

ÉCOLOGIE



COMPÉTITIVITÉ



COHÉSION



Le plan de relance dans le Cantal

Le Gouvernement a présenté le plan France Relance le 3 septembre dernier. Doté de 100 milliards d'euros, ce plan vise à amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien depuis mars 2020. A travers une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, France Relance contient une série de mesures axées sur trois priorités : écologie, compétitivité, cohésion.

Dans ce contexte, Serge Castel, préfet du Cantal, a réuni dès le jeudi 10 septembre, les acteurs locaux concernés par la mise en œuvre du plan afin de leur présenter les grandes lignes du plan et la méthode qui a été retenue pour accompagner les porteurs de projets. Il souhaite ainsi que les partenaires cantaliens puissent se mobiliser rapidement, avec l'appui de la DDFIP, de la Banque de France, de l'UD DIRECCTE et des autres services de l'État, pour saisir les opportunités offertes par France Relance.

Dans le Cantal, plusieurs axes de travail sont porteurs, notamment : les projets d'aménagements des collectivités, la rénovation énergétique des bâtiments, la relocalisation des emplois industriels, le développement des filières agricoles de qualité, les infrastructures de transport avec des aménagements sur le réseau routier et sur le ferroviaire.

Le préfet a rappelé les **grands principes du plan** :

- Des projets, publics ou privés, qui doivent s'inscrire dans le cadre des trois grandes mesures du plan, qui seront déclinées dans le cadre d'appels à projets à venir :
- Des projets qui doivent être prêts à démarrer dans les prochaines semaines. Il n'y aura pas de péréquation territoriale, d'où la nécessité d'être réactif pour présenter des dossiers très rapidement.
- Des projets innovants, des expérimentations permises et encouragées.

La **méthode** pour accompagner les porteurs de projets :

- Une adresse mail unique en préfecture pour centraliser la réception des dossiers et les questions : **pref-francerelance@cantal.gouv.fr**
- Un pilotage local qui fait le lien avec les services au niveau départemental, régional et national.
- Une communication active relayée au fil de l'eau par la préfecture et les partenaires locaux, notamment les chambres consulaires, l'AMF et l'AMRF.

Les grands principes

- 100 milliards d'€ pour relancer une économie verte et compétitive.
- Trois priorités : **ÉCOLOGIE** **COMPÉTITIVITÉ** **COHÉSION**

➔ **Des projets publics ou privés**, qui doivent s'inscrire dans le cadre des trois grandes mesures du plan, qui seront déclinées dans le cadre d'appels à projets à venir

➔ **Des projets prêts à démarrer dans les prochaines semaines**

➔ **Des projets innovants, des expérimentations permises et encouragées**

Une méthode

➔ **Un point d'entrée unique** : une adresse mail unique en préfecture pour centraliser la réception des dossiers, ainsi que les questions :



pref-francerelance@cantal.gouv.fr

➔ **Ne rien s'interdire** : les projets, publics ou privés, qui s'inscrivent dans le plan de relance, particulièrement ceux qui sont prêts à démarrer, seront soutenus et accompagnés par les services de l'État dès maintenant. Les projets innovants, les expérimentations sont permises et encouragées.

➔ **Agir collectivement et immédiatement** : L'engagement rapide des crédits doit permettre de réduire l'impact économique de la crise au plus vite.

Rappel des mesures d'urgence prises dans le Cantal pour protéger les entreprises et les salariés depuis le mois de mars 2020

#Le fonds de solidarité

4511
entreprises
pour un
montant de
13,5 millions
d'€

#Le prêt garanti par l'État

1119
entreprises
aidées pour
un montant
de 171
millions d'€

#Le dispositif d'activité partielle

2900
demandes
pour 20 062
salariés et 9,2
millions d'€

pref-francerelance@cantal.gouv.fr

www.gouvernement.fr/france-relance



Préfet du
Cantal



@Prefet_15